



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 11 juillet 2023 à 18h00**

**Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération**  
**1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS**

**Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant.)**

1 AIX-LES-BAINS	T ANCIAUX Christèle	
2 AIX-LES-BAINS	T BERETTI Renaud	
3 AIX-LES-BAINS	T BRAUER Michelle	
4 AIX-LES-BAINS	T CAMUS Gilles	Pouvoir de Marina FERRARI
5 AIX-LES-BAINS	T CARDE Daniel	
6 AIX-LES-BAINS	T FRAYSSE Claudie	
7 AIX-LES-BAINS	T FRUGIER Michel	Pouvoir de Jean-Marc VIAL
8 AIX-LES-BAINS	T GIMENEZ André	
9 AIX-LES-BAINS	T GUIGUE Thibaut	
10 AIX-LES-BAINS	T MOIROUD Christophe	
11 AIX-LES-BAINS	T MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	Pouvoir de Lucie DAL PALU
12 AIX-LES-BAINS	T MOREAUX-JOUANNET Isabelle	
13 AIX-LES-BAINS	T PETIT GUILLAUME Sophie	Pouvoir de Karine DUBOUCHET-REVOL
14 AIX-LES-BAINS	T VAIRYO Nicolas	
15 BOURDEAU	T DRIVET Jean-Marc	
16 BRISON SAINT INNOCENT	T CROZE Jean-Claude	Pouvoir de Marthe MASSONNAT
17 CHINDRIEUX	T BARBIER Marie-Claire	
18 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T BEAUX-SPEYSER Danièle	Pouvoir de Nicolas JACQUIER
19 ENTRELACS	T BRAISSAND Jean-François	
20 ENTRELACS	T COCHET Claire	
21 ENTRELACS	T GERBELOT Gaëlle	
22 ENTRELACS	T GUIGUE Jean-Marc	
23 ENTRELACS	T GRANGE Yves	
24 GRESY-SUR-AIX	T MAITRE Florian	
25 GRESY-SUR-AIX	T PIGNIER Colette	
26 GRESY-SUR-AIX	T POURCHASSE Patrick	
27 GRESY-SUR-AIX	T TROQUIER Chrystel	
28 LA BIOLLE	T DA SILVA LOPES Philippe	
29 LA BIOLLE	T NOVELLI Julie	
30 LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T MORIN Bruno	
31 LE BOURGET DU LAC	T MERCAT Nicolas	
32 LE BOURGET DU LAC	T SIMONIAN Edouard	
33 LE MONTCEL	T HUYNH Antoine	
34 MERY	T FONTAINE Nathalie	
35 MERY	T ROULET Stéphane	
36 MOTZ	T CLERC Daniel	
37 MOUXY	T FILIPPI Laurent	
38 MOUXY	T RAVANNE Catherine	
39 ONTEX	T CARRIER Christiane	
40 PUGNY CHATENOD	T CROUZEVIALLE Bruno	
41 RUFFIEUX	T ROGNARD Olivier	
42 SAINT OURS	T ALLARD Louis	
43 SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T TOUGNE-PICAZO Brigitte	
44 TREVIGNIN	T CHAPUIS Nicolas	
45 VIVIERS-DU-LAC	T AGUETTAZ Robert	Pouvoir de Martine SCAPOLAN
46 VOGLANS	T BERNON Martine	
47 VOGLANS	T MERCIER Yves	

22 communes présentes

**Absents excusés :**

AIX-LES-BAINS	POTIN Esther
AIX-LES-BAINS	POILLEUX Nicolas

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 4 juillet 2023, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 20 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 47 présents et 7 procurations

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*



## DÉLIBÉRATION

N° : 5 Année : 2023

Exécutoire le : 11 JUL. 2023

Publiée le : 11 JUL. 2023

Visée le : 11 JUL. 2023

### ADMINISTRATION GENERALE

#### Election de deux membres du Bureau communautaire de Grand Lac

Conformément à l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le Bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres.

Le mandat des membres du Bureau prend fin en même temps que celui des membres de l'organe délibérant. Le Bureau peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant, à l'exception de certaines matières limitativement énumérées, relevant de sa compétence exclusive.

Par délibération en date du 15 septembre 2020, le Conseil communautaire de Grand Lac a fixé le nombre de membres du Bureau à 33, soit le président, 15 vice-présidents et 17 autres membres.

Monsieur le Président rappelle le renouvellement partiel des conseils municipaux des communes d'Ontex et de Trévignin. Les communes étaient auparavant représentées à Grand Lac par Messieurs CURTILLET et GONTHIER, alors maires, ces derniers ayant également été élus membres du Bureau, conformément à la délibération et au procès-verbal en date du 15 juillet 2020.

Le mandat des membres du Bureau prenant fin en même temps que celui des membres de l'organe délibérant, deux places étaient donc vacantes au Bureau communautaire depuis la démission de Messieurs CURTILLET et GONTHIER.

Conformément à l'article L. 5211-10 du CGCT, à la délibération du conseil communautaire de Grand Lac en date du 15 septembre 2020 fixant le nombre de membres du Bureau communautaire, à la délibération du conseil communautaire du 11 juillet 2023 désapprouvant un renouvellement général des membres du Bureau, il convient de procéder à l'élection de deux membres du Bureau communautaire en remplacement de Messieurs CURTILLET et GONTHIER.

Il est fait appel des candidatures, et procédé au vote dans les conditions réglementaires.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2 et L. 5211-10 ;  
Vu le procès-verbal des élections annexé à la présente délibération ;  
Vu les résultats du scrutin ;

Le Conseil de communauté :

- PROCLAME Madame Christiane CARRIER et Monsieur Nicolas CHAPUIS membres du Bureau communautaire.

Et les déclare installés.

- Délégués en exercice : 68  
- Présents : 47  
- Présents et représentés : 54

Aix-les-Bains, le 11 juillet 2023

Le Président,  
Renald BERETTI

La secrétaire de séance,  
Julie NOVELLI





**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 11 juillet 2023 à 18h00,**  
**au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération**  
**1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS**

**PROCES-VERBAL D'ELECTION DE DEUX MEMBRES DU BUREAU**

**Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant.)**

1 AIX-LES-BAINS	T ANCIAUX Christèle	
2 AIX-LES-BAINS	T BERETTI Renaud	
3 AIX-LES-BAINS	T BRAUER Michelle	
4 AIX-LES-BAINS	T CAMUS Gilles	Pouvoir de Marina FERRARI
5 AIX-LES-BAINS	T CARDE Daniel	
6 AIX-LES-BAINS	T FRAYSSE Claudie	
7 AIX-LES-BAINS	T FRUGIER Michel	Pouvoir de Jean-Marc VIAL
8 AIX-LES-BAINS	T GIMENEZ André	
9 AIX-LES-BAINS	T GUIGUE Thibaut	
10 AIX-LES-BAINS	T MOIROUD Christophe	
11 AIX-LES-BAINS	T MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	Pouvoir de Lucie DAL PALU
12 AIX-LES-BAINS	T MOREAUX-JOUANNET Isabelle	
13 AIX-LES-BAINS	T PETIT GUILLAUME Sophie	Pouvoir de Karine DUBOUCHET-REVOL
14 AIX-LES-BAINS	T VAIRYO Nicolas	
15 BOURDEAU	T DRIVET Jean-Marc	
16 BRISON SAINT INNOCENT	T CROZE Jean-Claude	Pouvoir de Marthe MASSONNAT
17 CHINDRIEUX	T BARBIER Marie-Claire	
18 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T BEAUX-SPEYSER Danièle	Pouvoir de Nicolas JACQUIER
19 ENTRELACS	T BRAISSAND Jean-François	
20 ENTRELACS	T COCHET Claire	
21 ENTRELACS	T GERBELOT Gaëlle	
22 ENTRELACS	T GUIGUE Jean-Marc	
23 ENTRELACS	T GRANGE Yves	
24 GRESY-SUR-AIX	T MAITRE Florian	
25 GRESY-SUR-AIX	T PIGNIER Colette	
26 GRESY-SUR-AIX	T POURCHASSE Patrick	
27 GRESY-SUR-AIX	T TROQUIER Chrystel	
28 LA BIOLLE	T DA SILVA LOPES Philippe	
29 LA BIOLLE	T NOVELLI Julie	
30 LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T MORIN Bruno	
31 LE BOURGET DU LAC	T MERCAT Nicolas	
32 LE BOURGET DU LAC	T SIMONIAN Edouard	
33 LE MONTCEL	T HUYNH Antoine	
34 MERY	T FONTAINE Nathalie	
35 MERY	T ROULET Stéphane	
36 MOTZ	T CLERC Daniel	
37 MOUXY	T FILIPPI Laurent	
38 MOUXY	T RAVANNE Catherine	
39 ONTEX	T CARRIER Christiane	
40 PUGNY CHATENOD	T CROUZEVALLE Bruno	
41 RUFFIEUX	T ROGNARD Olivier	
42 SAINT OURS	T ALLARD Louis	
43 SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T TOUGNE-PICAZO Brigitte	
44 TREVIGNIN	T CHAPUIS Nicolas	
45 VIVIERS-DU-LAC	T AGUETTAZ Robert	Pouvoir de Martine SCAPOLAN
46 VOGLANS	T BERNON Martine	
47 VOGLANS	T MERCIER Yves	

22 communes présentes

### **Absents excusés :**

AIX-LES-BAINS  
AIX-LES-BAINS

POTIN Esther  
POILLEUX Nicolas

## **INSTALLATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES NOUVELLEMENT ELUS**

Il est procédé à l'accueil des nouveaux membres de l'organe délibérant, à savoir Madame Christiane CARRIER, maire d'Ontex (membre titulaire) et Monsieur Nicolas CHAPUIS, maire de Trévignin (membre titulaire), ainsi que Monsieur Pierre WATIER (membre suppléant d'Ontex) et Madame Dominique FAYOLLE (membre suppléante de Trévignin), qui sont déclarés installés dans leur fonction.

## **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Julie NOVELLI a été désignée à l'unanimité en qualité de secrétaire de séance par le conseil communautaire (article L.2121-15 du CGCT applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT).

## **CONSTITUTION DU BUREAU DE VOTE**

Il est proposé que le bureau de vote soit constitué du Président et de deux assesseurs.

Sont désignés à l'unanimité comme assesseurs:

- André GIMENEZ,
- Colette PIGNIER.

## **VOTE ELECTRONIQUE**

Afin de faciliter l'organisation des élections au scrutin secret, il est proposé de recourir au vote électronique. Est rappelée la procédure de vote électronique, un test étant réalisé en séance avec l'ensemble des élus, pour en vérifier la conformité.

**Le conseil communautaire de Grand Lac approuve à l'unanimité le principe du recours au vote électronique pour les élections liées au Bureau communautaire.**

## **RENOUVELLEMENT EVENTUEL DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Par délibération en date du 15 septembre 2020, le Conseil communautaire de Grand Lac a fixé le nombre de membres du Bureau à 33, soit le président, 15 vice-présidents et 17 autres membres.

Est rappelé le renouvellement des conseils municipaux des communes de Trévignin et d'Ontex, faisant suite au décès du maire de Trévignin et à la démission du maire d'Ontex. Les communes étaient jusqu'alors représentées à Grand Lac par M. Gérard GONTHIER (maire de Trévignin) et par Monsieur Jacques CURTILLET (maire d'Ontex), ces derniers ayant également été élus membres du Bureau, conformément à la délibération et au procès-verbal en date du 15 juillet 2020.

Le mandat des membres du Bureau prenant fin en même temps que celui des membres de l'organe délibérant, deux places étaient donc vacantes au Bureau communautaire.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (article L. 2122-10, applicable aux communautés d'agglomération en vertu des dispositions de l'article L. 5211-2) et à la jurisprudence (*CE, 27 juillet 2005, n°274600 ; TA Lille, 10 février 20217, Commune d'Hautmont n°1504513*), le président de la communauté d'agglomération est tenu de permettre aux membres de l'assemblée délibérante, dans le cas d'un renouvellement partiel du conseil communautaire, de décider d'un renouvellement éventuel du Bureau dans son ensemble (hors président), cette question devant être inscrite à l'ordre du jour de la première séance suivant le renouvellement partiel du Conseil.

**Le Conseil communautaire désapprouve, à l'unanimité, le renouvellement intégral du Bureau communautaire et approuve le remplacement des deux sièges vacants.**

## **ÉLECTION D'UN MEMBRE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE GRAND LAC**

Les membres du Bureau sont élus au scrutin secret uninominal et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

Un boîtier de vote électronique, conforme aux recommandations émises par la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, est transmis à chaque conseiller communautaire. Les conseillers communautaires porteurs de pouvoirs disposent des boîtiers de vote électronique des élus qu'ils représentent.

Il est procédé à l'élection d'un membre du Bureau de Grand Lac au scrutin secret uninominal.

Il est fait appel des candidatures. Se déclare candidat au poste de membre du Bureau de Grand Lac :

Christiane CARRIER

### **1<sup>er</sup> TOUR**

Le scrutin est ouvert.

Après le vote du dernier membre de l'organe délibérant, le scrutin est clos.

Les résultats sont les suivants :

- PRESENTS ET REPRESENTES : 54
- VOTANTS : 54
- SUFFRAGES EXPRIMÉS : 49
- MAJORITÉ ABSOLUE : 25
- VOTES BLANCS : 5
- VOTES NULS : 0
- ABSTENTIONS : 0

<b><u>ELUS :</u></b>	<b><u>SUFFRAGES :</u></b>
Christiane CARRIER	46
Gilles CAMUS	2
Daniel CARDE	1

Madame Christiane CARRIER ayant recueilli la majorité absolue des voix, celle-ci est donc élue au mandat de membre du Bureau de Grand Lac, Communauté d'Agglomération.

### **ÉLECTION D'UN MEMBRE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE GRAND LAC**

Les membres du Bureau sont élus au scrutin secret uninominal et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

Un boîtier de vote électronique, conforme aux recommandations émises par la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, est transmis à chaque conseiller communautaire. Les conseillers communautaires porteurs de pouvoirs disposent des boîtiers de vote électronique des élus qu'ils représentent.

Il est procédé à l'élection d'un membre du Bureau de Grand Lac au scrutin secret uninominal.

Il est fait appel des candidatures. Se déclare candidat au poste de membre du Bureau de Grand Lac :

Nicolas CHAPUIS





**CLÔTURE DU PROCÈS-VERBAL**

Le présent procès-verbal, dressé et clos le 11 juillet 2023 à ..19h36... en double exemplaire, a été, après lecture, signé par le président, les assesseurs et le secrétaire de séance.

Le Président :  
M. Renaud BERETTI



La secrétaire de séance :

Madame Julie NOVELLI

Les assesseurs :

Madame Colette PIGNIER

Monsieur André GIMENEZ





## ELECTION DE DEUX MEMBRES DU BUREAU

FEUILLE DE PROCLAMATION  
ANNEXEE AU PROCES-VERBAL DE L'ELECTION

<u>NOM ET PRENOM</u>	<u>FONCTION</u>	<u>SUFFRAGES OBTENUS</u>
Christiane CARRIER	Membre du Bureau	46
Nicolas CHAPUIS	Membre du Bureau	51

Fait à Aix-les-Bains, le 11 juillet 2023

Le Président de Grand Lac,  
Renaud BERETTI



Les assesseurs,

André GIMENEZ

La secrétaire de séance,

Julie NOVELLI

Colette PIGNIER



## Elections au Conseil communautaire de Grand Lac le 11 juillet 2023

Délibération	Vote	Tour	Sièges à pourvoir	Présents ou Représentés	Abstentions	Votants	Blancs	Nuls	Suffrages exprimés	Type Majorité	Majorité / QE	Conseiller (N°) / Liste (membres)	Nb Voix	%
BUREAU	Election d'un membre du Bureau n°1	1	1	54	0	54	5	0	49	A	25	CARRIERE Christiane (14)	46	93,9%
												CAMUS Gilles (12)	2	4,1%
												CARDE Daniel (13)	1	2,0%
BUREAU	Election d'un membre du Bureau n°2	1	1	54	0	54	3	0	51	A	26	CHAPUIS Nicolas (15)	51	100,0%



Statut
ELU
ELU

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Délibération 5 : Election de deux membres du Bureau communautaire de Grand Lac / Procès-verbal d'élection / Feuille de proclamation

---

**Date de transmission de l'acte :** 11/07/2023

**Date de réception de l'accusé de réception :** 11/07/2023

---

**Numéro de l'acte :** D4638 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20230711-D4638-DE

---

**Date de décision :** 11/07/2023

**Acte transmis par :** ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :**

5. Institutions et vie politique

5.1. Election executif

5.1.1. Election des présidents, vice-présidents et commission permanente du Conseil Général

